

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 8 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit novembre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents :

M. VIAUD Christophe - M. FROMENTEAU Michel - Mme DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis - M.

DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick -

Mme REBEYRAT Bernadette - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés: Mme VERGNAUD Catherine

Etaient absents:

A été nommé secrétaire : M. MOISY Patrick

Date de convocation :

31/10/2023

Nombre des membres :

- en exercice: 15 - présents : 14 - votants: 14

Ouverture de la séance 20h32

Secrétaire de séance : Patrick MOISY

Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2023 : approuvé

Point à ajouter à l'ordre du jour :

Rénovation énergétique de l'école : estimatif de travaux et demandes de subventions Le Conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 6 décembre 2023 à 20h30

Projet / travaux

Extension et restructuration de la mairie

Point sur la réception et la levée des réserves

A ce jour, reste à lever les réserves concernant les lots fluides, le lot étanchéité et le lot menuiseries extérieures. Des interventions sont prévues fin de semaine.

Aménagement du bourg

Point sur la réception et la levée des réserves

Les pelouses sont semées et la nouvelle clôture côté cour de la maternelle est posée. Un point a été fait avec l'entreprise Verrières Jardins Loisirs et le maître d'œuvre concernant les plantations.

Les bornes d'accès de la ruelle fonctionnent mais il manque une sécurité qui empêcherait la borne de se relever s'il y avait un obstacle. L'entreprise doit reprendre et compléter le dispositif.

Le béton désactivé devant la cour de la maternelle a été repris et le résultat est satisfaisant.

Il semble que les éclairages ne soient pas réglés comme cela était souhaité. Pierrick GIRAUD se charge de joindre Sorégies.

Aménagement du bourg : renouvellement de la demande de DETR

Délibération n°20231108SB01

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une demande de DETR avait été faite auprès des services de l'Etat concernant les travaux d'aménagement du bourg.

Par courrier en date du 17/10/2023, Madame la sous-préfète de Montmorillon informait la commune que le nombre importants de dossiers déposés au titre de l'année 2023 n'avait pas permis d'honorer la demande de la commune de Verrières mais que cette demande pouvait être reconduite pour l'année 2024.



Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à renouveler la demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement du bourg, au titre de l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Autorise M. le maire à renouveler la demande de DETR/DSIL concernant les travaux d'aménagement du bourg au titre de l'année 2024
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Projet de rénovation énergétique et extension de l'école

Une première visite du site a eu lieu le lundi 18 septembre à 20h00 puis une réunion de la commission s'est déroulée le 3 octobre, à 20h00, avec l'équipe de MOE.

Au programme : rénovation énergétique complète et rafraichissement des classes + création d'une nouvelle salle de motricité (la salle de motricité actuelle serait transformée en classe) + réaménagement des dortoirs et réfection des sanitaires.

Monsieur le maire indique que l'urgence est de préparer un dossier de subvention en vue de la visite du préfet. M. le DASEN sera également invité à cette occasion.

Projet d'aménagement de l'îlot Sausseau

Délibération n°20231108SB02

Monsieur le maire après avoir rappelé au conseil municipal sa délibération en date du 6 septembre 2023 l'autorisant à solliciter l'appui d'une équipe de maitrise d'œuvre dans le cadre de la démolition de l'immeuble Sausseau et de l'aménagement du parc.

Entendu les débats et notamment le caractère urgent de ces travaux,

Propose au conseil municipal de valider les offres suivantes :

Mission aménagement de voirie et accessibilité entre la Grand Rue et le pôle médical :

IPA VRD

3 200 € HT sur la phase conception (relevé topographique et avant-projet)

3.85 % du montant HT des travaux

Mission étude de faisabilité pour la démolition partielle ou totale de l'immeuble Sausseau :

LEMAITRE Hélène – Architecte GRUWEZ Charles – Economiste LAMALLE – BET structure

7 000.00 € HT sur la phase étude de faisabilité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

Valide les offres présentées et autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Mme BELLO rappelle qu'il y a un caractère d'urgence concernant cette bâtisse. Monsieur le maire répond en être conscient mais qu'il faut pouvoir s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre. Une analyse de l'état du bâtiment est primordiale avant toute intervention.

Régis CARPENTIER souhaite s'assurer que la maîtrise d'œuvre est effectivement retenue pour faire cette analyse et pas seulement pour faire des propositions esthétiques. Monsieur le maire le confirme.

Mme BELLO rappelle que, comme l'a indiqué l'entreprise qui s'était rendue sur site, cela tient à peu de choses : avec l'affaissement, les infiltrations, la façade peut partir...

Monsieur le maire indique que d'autres entreprises sont venues sur place et avaient un diagnostic plus modéré...

Mme BELLO reprend toutefois : Attention à la cheminée de M. DECOURT, elle espère qu'il ne dort pas dessous !

Monsieur le maire lui répond que c'est facile à dire. On va faire le plus rapidement possible mais il est essentiel de retenir une maîtrise d'œuvre.



Vie quotidienne

Convention de mécénat avec Sorégies pour les illuminations de fin d'année

Délibération n°20231108SB03

Monsieur le maire rappelle que Sorégies effectue, tous les ans, la pose et la dépose des illuminations de Noël sur les candélabres et supports béton de la commune.

Cette opération, gratuite pour la commune, permet à Sorégies de bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition (estimés à 4025 € HT pour l'année 2023).

Pour l'opération 2023, une nouvelle convention doit être signée.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

 Valide la convention de mécénat avec Sorégies et autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

ADMR : point sur le changement de lieu d'accueil du bureau et établissement d'une convention entre l'association et les communes membres

Délibération n°20231108SB04

Monsieur le maire,

Après avoir rappelé que l'association ADMR déménage prochainement sur la commune de Lhommaizé, dans un local jugé mieux adapté à son activité,

Après avoir rappelé les difficultés financières de cette association qui œuvre, tous les jours, dans le service aux personnes, sur le territoire des communes de Bouresse, Lhommaizé, Saint-Laurent-de-Jourdes et Verrières,

Après avoir présenté le compte rendu de la réunion du 5 octobre 2023 en présence de représentants de l'association ADMR et des communes précitées,

Propose de valider le principe du versement annuel à l'association ADMR :

- d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.00 € par habitant
- d'une aide au loyer d'un montant de 1.32 € par habitant

Propose également de valider le montant du loyer de 300 €, payable par l'ADMR à la commune d'accueil, dont Verrières bénéficiera à compter du mois d'octobre 2023 et jusqu'à ce que l'association déménage à Lhommaizé.

Précise que les fluides sont à la charge de l'association à compter d'octobre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide les propositions et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.
- Dit qu'une convention devra être rédigée entre l'association et les communes membres afin de déterminer précisément les modalités d'exécution de cette délibération.

Urbanisme

Validation du PDA concernant le Dolmen dit « de la Pierre à Mergault »

Délibération n°20231108SB05

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121.29;

Vu le code de l'urbanisme ;



Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Montmorillonnais en date du 17/12/2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe en date du 26/01/2017 se prononçant sur l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi sur l'intégralité de son territoire soit 55 communes ;

Vu le code du patrimoine et notamment les articles L.621-30 et suivants ;

Vu la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine en date du 08/07/2016 ;

Vu le dossier transmis par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 25/10/2023 ;

Monsieur le maire précise que la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 08 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique.

La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA) au titre de l'article L.621-30-II du code du patrimoine.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (article L.621-32 du code du patrimoine). L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux au sein de ce périmètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Donne son accord sur la proposition de périmètre délimité des abords (PDA).
- Précise que le dossier de PDA sera soumis à enquête publique conjointement avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Indique que le PDA ne sera opposable qu'après approbation du PLUi.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Ressources humaines

Mouvement de personnel

Dominique DETURCK, agent d'animation au sein du service périscolaire, sera en disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle sera remplacée durant cette période par un agent contractuel, Mme Emilie VENIEN, qui a fait de nombreux remplacements, très satisfaisants, depuis 2021. Le poste sera ouvert ultérieurement, si Madame DETURCK décide de prendre sa retraite.

Emilie BUJAULT, agent administratif, a obtenu sa mutation pour une autre collectivité. En fonctions depuis 13 ans au sein de la mairie de Verrières, elle quittera son poste fin janvier 2024. Une offre est en ligne afin de pourvoir cet emploi dès que possible mais il est probable que le service administratif se retrouvera en sous-effectif pendant quelques semaines.

Périscolaire

Information sur la pérennisation du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Sylvie DECHATRE, adjointe en charge de la vie scolaire et périscolaire informe le conseil municipal que ce fonds était menacé d'être réduit de moitié, et cela sans concertation avec les communes. Après une mobilisation des présidents de l'AMF et notamment de Marie-Jeanne BELLAMY, présidente des Maires de la Vienne, le dispositif est finalement maintenu, au même niveau, pour l'année à venir. Il reste toutefois menacé dans les années à venir.

Sylvie DECHATRE rappelle également que 103 communes de la Vienne ont maintenu la semaine de classe à 4.5 jours et donc les activités périscolaires (les TAP). Ce fonds de soutien est très important pour la commune.

Régis CARPENTIER rappelle par ailleurs qu'à la mise en place (2013), les 4.5 jours de classe avaient été imposés aux communes par les services de l'Etat et ont nécessité une importante réorganisation du temps de travail des agents communaux.



Retour sur la soirée bilan d'Octobre Rose

Monsieur le maire demande à Valérie BELLO si elle souhaite intervenir.

Madame BELLO indique que cette manifestation fut une belle réussite. La prochaine édition se déroulera le 5/10/2024, date déterminée avec la Ligue. 3 136 € de dons ont été récoltés sans compter ce qui a été récupéré ce jour. Un bilan définitif sera transmis en mairie par la Ligue.

Monsieur le maire indique que cette opération a été un beau succès collectif effectivement mais que la soirée bilan avait pour but de s'auto-évaluer. Il a été dit que la sensibilisation au cancer devait être davantage mise en avant durant cette journée. En effet, les ateliers prévention, qui se sont déroulés au pôle médical ont rencontré peu d'affluence.

Il conviendrait, l'année prochaine, de prêter une salle dans le bourg aux professionnels de santé pour ces ateliers.

Autre point négatif évoqué lors de la soirée bilan : lorsque l'on commence ensemble, il faut terminer ensemble, y compris pour le démontage et le nettoyage des salles ! Si l'on veut que cela perdure, il faut être tous mobilisés. Sans cela, les bénévoles s'épuisent.

Cérémonie du 11 novembre

Rappel du programme :

9h45 : Prise des drapeaux devant la mairie

• 10h: Messe

• 10h45 : Cérémonie au Monument aux Morts

11h15: Vin d'honneur offert par les Anciens Combattants

Prévoir des tivolis

Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire Jules Berry : validation d'un estimatif de travaux et demandes de subventions

Délibération n°20231108SB06

Dans le cadre de la rénovation énergétique et de l'extension du groupe scolaire Jules Berry, pour faire suite au diagnostic présenté le 5 octobre dernier à la commission, Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir reçu un estimatif de travaux de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le montant de cet estimatif en base est de 969 000.00 € HT comprenant :

- la rénovation énergétique complète du groupe scolaire (chauffage, menuiseries, protections solaires, isolation, éclairage).
- la restructuration et/ou la rénovation des espaces (conversion de l'actuelle salle de motricité en salle de classe, mise en accessibilité des dortoirs, rénovation des sanitaires, travaux de sols et de peinture...).
- la création d'une nouvelle salle de motricité de 100 m².

Une option a également été chiffrée pour la création d'une classe supplémentaire de 65 m² en élémentaire pour 140 000 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir s'engager sur cet estimatif et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide l'estimatif de base de 969 000 € HT relatif aux travaux de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Jules Berry.
- Autorise le maire à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.
- S'engage à inscrire au budget principal les sommes nécessaires à la réalisation du projet.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le maire indique qu'il va faire son maximum pour obtenir le plus de subventions possibles pour ce projet. Régis CARPENTIER indique que 969 000 € ce n'est plus seulement de la rénovation énergétique...

Monsieur le maire répond que cela concerne le changement du mode de chauffage, l'isolation, les menuiseries... Quand on commence une rénovation cela monte très vite et c'est également le moment de restructurer certains espaces. Par ailleurs



ces travaux entrainent forcément des travaux d'embellissement : peinture, sols... Il conviendra de phaser les travaux sur plusieurs exercices et découper les demandes de subventions.

Mme BELLO demande si les travaux de l'îlot Sausseau pourront avoir lieu en parallèle.

Monsieur le maire indique que oui. Il rappelle que la commune n'a plus d'emprunt hormis celui de la maison de retraite qui est complètement couvert par les loyers. Financièrement, c'est important de lancer ces travaux dès maintenant alors que l'Etat subventionne justement les rénovations thermiques.

Pierrick GIRAULT indique également qu'il est important de suivre les préconisations de l'Etat en la matière si l'on souhaite être soutenu sur d'autres sujets.

Questions diverses

Rencontre avec la sous-préfète de Montmorillon

Monsieur le maire indique qu'il rencontrera Madame la sous-préfète avant la fin de l'année.

Figaro Si, Figaro La

Monsieur le maire remercie particulièrement Guillaume DEMEESTER et le CDF pour l'organisation du concert. Un spectacle riche avec des artistes impressionnants. Les Verrièrois sont venus nombreux.

Il remercie également les membres de l'association Figaro Si, Figaro La et son président, Patrick BERTRAND.

Loi APER d'accélération des ENR

Monsieur le maire informe le conseil qu'une réunion à eu lieu avec Mme la sous-préfète de Montmorillon au sujet de la mise en œuvre de la loi portant accélération des énergies renouvelables. Le but est de flécher les endroits où l'on accepte des ENR sur le territoire de la commune et quel type d'ENR.

Par exemple, on peut dire que l'on ouvre toutes les toitures au solaire et qu'on ne veut aucune éolienne, ce qui ne veut pas dire qu'on ne nous en imposera pas...

Dans l'idéal, il faudrait être prêt pour le 31 décembre mais cela semble peu réalisable car il faut travailler sur les cartes et communiquer à la population.

Valérie BELLO rappelle que la population ne sait pas qu'il y a un projet éolien sur la commune.

Monsieur le maire rappelle à son tour qu'une demande de réunion a été faite à Eolise. Sans réponse. Une communication est prévue dans le bulletin municipal.

Valérie BELLO indique qu'il ne faut pas attendre, il faut faire une réunion, sans Eolise.

Monsieur le maire répond qu'il ne dispose pas d'assez d'éléments pour faire une réunion publique sans le porteur de projet. Il indique par ailleurs avoir déjà reçu 5 ou 6 administrés à ce sujet et que la mairie est ouverte s'ils souhaitent des renseignements. Le maire et les adjoints sont aussi disposés à recevoir les administrés.

Concernant la loi AFER, avant de délibérer, un débat en conseil communautaire devra avoir lieu. Les communes doivent travailler en interne mais également les unes avec les autres.

Eau non potable

Monsieur le maire remercie les élus pour leur mobilisation lors de la distribution des packs d'eau qui a pu avoir lieu avant même que l'arrêté préfectoral ne tombe. Il remercie également Catherine ROBERT pour la communication sur le site et la page facebook de la commune.

Bien sûr, il y a eu des mécontents, des gens qui n'ont pas su... et M. le maire s'en excuse. Le panneau numérique sera bientôt installé et complètera la communication de la commune.

Il indique qu'il y a toujours des packs d'eau en libre-service sous le préau du pôle périscolaire et qu'aucune dérive n'a été constatée.

Aujourd'hui, les seuils de turbidité sont toujours trop hauts.

Olivier BLANCHARD demande que des flashs infos soient diffusés pour dire que l'eau n'est toujours pas potable.

Tour de table

Sylvie DECHATRE indique que le prochain conseil d'école aura lieu le 13 novembre.



Pierrick GIRAULT informe le conseil qu'il a assisté à une réunion concernant les obligations de débroussaillement. Les habitants de 4 villages de Verrières sont concernés par cette obligation : à la Rairie, aux Loges, au Rabardeau et à Chez Bernard. La commune quant à elle est concernée par la forêt de Verrières.

Le SDIS et les services du département qui animaient cette réunion ont expliqué que des espaces bien entretenus autour des habitations diminuent le risque de feu. Ainsi, les services du SDIS peuvent s'attaquer directement au feu au lieu car les habitations sont protégées. Un plan local de débroussaillement devra être réalisé par les communes.

Valérie BELLLO voudrait des informations sur la dernière réunion de la CLI et demade si quelqu'un a pu si rendre. Personne.

Patrick MOISY indique que les décors lumineux ont été livrés aux ateliers. Monsieur le maire rappelle qu'il conviendra de se préparer pour la pose et de voir avec Lanneau Electricité si des guirlandes doivent être réparées.

Fin de séance : 22h48

A VERRIERES, le 29/11/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Patrick MOISY

* 86410 *